

# Le palmarès du concours de plaidoiries des lycéens

La finale du concours de plaidoiries pour les Droits de l'homme, catégorie lycéens, a eu lieu hier, au Mémorial de Caen. Plusieurs milliers d'internautes ont pu suivre les prestations des 14 candidats.

## Reportage

**« Cela aurait été certainement plus impressionnant de devoir plaider devant 1 300 personnes. Mais s'exprimer de la sorte à l'oral devant un auditoire, aussi restreint soit-il, cela reste un exercice difficile. Surtout pour une personne timide comme moi. »**

Il est près de 11 h, hier vendredi, au Mémorial de Caen. Erwann Morice, scolarisé au lycée Notre-Dame-d'Espérance, à Saint-Nazaire (Loire-Atlantique), peut pousser un ouf de soulagement. L'adolescent de 17 ans est l'un des quatorze candidats finalistes en lice de la 24<sup>e</sup> édition du concours de plaidoiries pour les Droits de l'homme, catégorie lycéens.

## 8 minutes pour séduire le jury

Après des semaines, voire des mois de préparation, il vient de ponctuer son argumentaire de 8 minutes visant à convaincre le jury, présidé par M<sup>e</sup> Bertrand Deniaud, vice-président du conseil régional en charge de l'éducation.

Sans trembler, Erwann Morice vient de dénoncer le non-respect des droits de l'homme en Russie. Il aurait mérité les applaudissements nourris des centaines de spectateurs, traditionnellement installés dans le hall du Mémorial.

Mais, Covid-19 oblige, cette nouvelle édition se joue à huis clos. Dans un amphithéâtre à l'ambiance feutrée, seuls les huit membres du jury font face aux candidats. Masque sur le nez, ils sont assis à bonne distance les uns des autres par respect des mesures sanitaires.

« **Nous traversons une vraie crise profonde. Parmi nous, il y a aujourd’hui des salariés en activité partielle depuis maintenant un an. Ils sont tous revenus pour que tout fonctionne aujourd’hui** », insiste Stéphane Grimaldi, directeur du Mémorial, comme pour mieux rappeler la débauche d’énergie mise en œuvre pour maintenir ce concours.

7 200 connexions au direct

Dans ce contexte, il a fallu s’adapter. Chose peu commune : les plaidoiries des représentants de deux lycées de La Réunion et du Liban, qui n’ont pu effectuer le déplacement à Caen, sont diffusées en vidéo.

La retransmission en direct du concours sur la page Facebook et le site internet du Mémorial permet à de nombreux internautes, à distance, de boire les paroles de ces jeunes lycéens talentueux.

Des violences sexuelles sur mineurs aux conditions de détentions des prisonniers parfois inhumaines en France, en passant par « la guerre sous silence » au Yémen et « Les enfants cassés » par une déscolarisation liée au confinement, les thématiques abordées sont variées.

Mention spéciale à Rachel Demeuse, Caennaise

Hier vendredi, 7 200 connexions au live ont été au total enregistrées par les organisateurs. Parmi elles : celles des lycéens des treize établissements de France sollicités pour attribuer le Prix du jury, la nouveauté cette année.

Ils ont récompensé la plaidoirie de la locale de l’étape. Rachel Demeuse, du lycée Charles-de-Gaulle, à Caen, a défendu la cause de ces jeunes Camerounaises contraintes au mariage forcé. Mention spéciale pour la Caennaise qui a aussi décroché le 2<sup>e</sup> prix du jury.

Samedi 20 mars, à partir de 10 h, finale du concours de plaidoiries des élèves avocats, **dimanche 21 mars**, finale du concours des avocats, à suivre sur le site internet du Mémorial de Caen : [www.memorial-caen.fr](http://www.memorial-caen.fr)

**1<sup>er</sup> prix** (doté par la Région Normandie et la Mémorial de Caen, trois jours à New York) : Alexandre Pina, lycée René-Cassin, à Tarare (Rhône), pour sa plaidoirie « Du sang dans la bouche ».

**2<sup>e</sup> prix** (doté par la Mutuelle générale de l'Éducation nationale, deux jours dans une capitale européenne) : Rachel Demeuse, lycée Charles-de-Gaulle, à Caen (Calvados), pour sa plaidoirie « Au nom de la loi ».

**3<sup>e</sup> prix** (doté par Amnesty International) : Ange Semi Bi, Lycée Camille-Pissarro, à Pontoise (Val-d'Oise), pour sa plaidoirie « Le rêve d'un Burundi, terre des droits humains ».

**4<sup>e</sup> prix** (doté par le magazine *Phosphore*) : Eva Rota Graziosi, lycée Saint-Jean, à Besançon (Doubs), pour sa plaidoirie « Parler pour ceux qui n'osent pas le faire ».

**Prix du jury lycéen** : Rachel Demeuse, lycée Charles-de-Gaulle, à Caen (Calvados), pour sa plaidoirie « Au nom de la loi ».

Benoît LASCoux.



Le concours de plaidoiries pour les Droits de l'homme organisé au Mémorial de Caen est retransmis en direct sur la page Facebook et le site du Mémorial de Caen. Stéphane Geufroi/Ouest-France



Rachel Demeuse, élève au lycée Charles-de-Gaulle, à Caen, 2e prix du jury et prix des lycéens.  
Stéphane Geufroi/Ouest-France